



PRÉFET DU VAR

Mesdames et Messieurs les Maires,

En raison de l'importance de l'épisode neigeux qui s'intensifie à nouveau sur le département à compter de ce soir 20 heures, le Préfet du Var vous informe des mesures suivantes :

1. Concernant l'avis de vigilance jaune à enjeu de sécurité pour un risque de neige de Météo France diffusé ce jour à 16 heures

Un épisode d'averses de neige va se produire entre vendredi 3 au soir et la nuit du samedi 4 au dimanche 5.

Les zones menacées s'étendent des Alpes Maritimes au Var et à l'est des Bouches-du-Rhône, sur le littoral, le proche intérieur, prioritairement, voire, avec une moindre probabilité, plus profondément dans l'intérieur.

La neige est lourde et collante.

Quantités attendues :

On attend dans l'ensemble sur l'épisode de 2 à 5 cm et localement 10 cm.

Ponctuellement, vers l'est des Bouches-du-Rhône et l'ouest du Var, une averse plus soutenue venue de la mer peut donner de 15 à 20 cm, voire 30 cm sur le littoral, sur le proche intérieur, voire plus profondément dans l'intérieur.

Conséquences possibles :

Neige collante

- * **Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.**
- * **Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.**
- * **Les risques d'accident sont accrus.**
- * **Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.**

Conseils de comportement :

Neige collante

- * **Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.**
- * **Privilégiez les transports en commun.**
- * **Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).**
- * **Réduisez votre vitesse pour l'adapter aux conditions de circulation et météorologiques**
- * **Augmentez les distances de sécurité.**
- * **Évitez toute manœuvre brutale (changement de direction, accélération, freinage)**

- * Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- * Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- * Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- * Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- * Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- * Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- * N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

2. Concernant les personnes vulnérables

- Une attention toute particulière est demandée pour le repérage et l'accueil des sans-abris.
- Toute personne en grande difficulté face au froid doit faire l'objet d'une aide et d'un signalement aux autorités.

3. Concernant le réseau routier

- Réseau autoroutier

Le réseau autoroutier suivant pourra être impacté par l'événement : A8 - A50 - A57 et A52

Une gestion des poids-lourds est donc prévue en lien avec les départements limitrophes.

- Réseau secondaire

Une gestion continue du réseau est assurée par le Conseil Général.

4. Concernant les activités de transport

Aucune mesure de restriction de circulation n'est arrêtée à ce stade.

Cependant, la plus grande prudence est demandée aux gestionnaires de réseau quant à la praticabilité des routes.

Merci de bien vouloir veiller à l'application de ces instructions.

Le Préfet
Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur de Cabinet

François-Xavier LAUCH